

Accueil de Loisirs L'Ilot Loisirs  
 CdC La Rochefoucauld-Porte du Périgord  
 Antenne CdC La Rochefoucauld  
 1 avenue de la Gare  
 BP 50014  
 16110 La Rochefoucauld-en-Angoumois

## Bulletin d'inscription

### MERCREDIS Novembre-Décembre 2021



CONTACTS

Mobile : 06 73 74 16 26

[alsh@rochefoucauld-perigord.fr](mailto:alsh@rochefoucauld-perigord.fr)

Je soussigné(e) :	Nom :		Prénom :	
Adresse complète :				
Adresse mail :		N° de Tel :		
N° Allocataire (C.A.F./ M.S.A.) :		Quotient Familial :		

**Renseignements et inscription de(s) enfant(s) :**

NOM	PRENOM	NE(E) LE	AGE	COMMUNE DE SCOLARISATION + NOM D'ECOLE POUR LA ROCHEFOUCAULD

**=> Cochez les mercredis de présence à l'Accueil de Loisirs :**

Mercredi 10 novembre		Mercredi 17 novembre		Mercredi 24 novembre	
Mercredi 01 décembre		Mercredi 08 décembre		Mercredi 15 décembre	

**Le programme d'activités est consultable sur [www.rochefoucauld-perigord.fr](http://www.rochefoucauld-perigord.fr)**

**Toute annulation doit être annoncée à la direction de l'Accueil de Loisirs cing jours ouvrés avant la journée concernée. Passé ce délai, les jours indiqués sur le bulletin seront considérés comme dus et donc facturés (les samedis et dimanches ne comptant pas).**

Si votre enfant ne peut fréquenter l'Accueil de Loisirs pour cause de maladie ou autre motif, il est demandé de prévenir la direction de l'Accueil de Loisirs dans les plus brefs délais. La journée sera alors décomptée mais le prix du repas restera à la charge de la famille lorsque la direction est alertée hors délais.

**Au-delà de cinq absences par année, pour maladie ou tout autre motif, et annoncées hors délais ; la collectivité se réserve le droit de facturer les journées suivantes au plein tarif.**

Dans le cas où la famille ne préviendrait pas le jour même de l'absence pour maladie ou autre motif, les jours indiqués sur le bulletin seront considérés comme dus et donc facturés.

Pour que les différentes aides, (Comité d'Entreprise ...) soient prises en considération, les justificatifs doivent être donnés à l'inscription. Le repas restera néanmoins à votre charge une fois toutes les aides déduites. Une facturation par période sera établie à l'attention des familles.

**Le paiement sera effectué dès réception de la facture, chèque à l'ordre du Trésor Public ou par Carte Bancaire à la Trésorerie de Montbron.**

A \_\_\_\_\_ Le \_\_\_\_\_

Signature,

***N'attendez pas, car la capacité d'accueil est limitée.  
 Si l'effectif est atteint, vous serez contacté pour une éventuelle inscription sur liste d'attente.  
 N'hésitez pas à contacter la direction pour vérifier vos inscriptions.***